

Exposé des motifs

Le présent avant-projet de règlement grand-ducal vise de classer la zone « Widdebiert-Hierden » sise sur le territoire des communes de Flaxweiler et de Betzdorf, située entre les localités de Mensdorf, Roodt/Syr, Banzelt et Flaxweiler, en tant que zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, conformément aux articles 2, 15, 17 et 38 à 45 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature. A cet effet, un dossier de classement a été établi qui sera la base de la procédure de classement prévue par la loi.

Le classement de la zone protégée « Widdebiert-Hierden » s'inscrit pleinement dans la politique nationale en matière de protection de la nature telle que fixée par le « Plan National pour la Protection de la Nature », approuvé en date du 13 janvier 2017 par le Conseil de Gouvernement. A noter que la zone « Hierden », partie de la future zone protégée « Widdebiert-Hierden », avait déjà été désignée en tant que réserve naturelle par voie de règlement grand-ducal daté au 29 août 2003. Dans le souci de présenter un règlement grand-ducal identique, tout en assurant une gestion similaire, pour la zone homogène « Widdebiert-Hierden », il a été proposé d'intégrer la partie déjà désignée « Hierden » dans la future réserve naturelle tout en abrogeant l'ancien règlement grand-ducal concernant cette même partie.

La future zone protégée se caractérise particulièrement par la butte témoin « Widdebiert » sur le Grès du Luxembourg, d'une importance paysagère extraordinaire, dont la calotte est forestière aux boisements proches de l'état naturel, essentiellement feuillus et montrant des classes d'âges très avancées, et dont les versants richement structurés sont exploités par l'agriculture essentiellement pour le fauchage et le pâturage. Au sud-est, les boisements du Widdebiert sont reliés au Déifebaacherbësch par un passage à faune au-dessus de l'autoroute A1, jouant ainsi un rôle crucial pour la connectivité écologique d'importance nationale.

Les surfaces forestières sont constituées essentiellement d'hêtraies au niveau du Widdebiert (2 types d'habitats d'intérêt communautaire : les hêtraies du Melico-Fagetum 9130 et les hêtraies du Luzulu-Fagetum 9110), mais également de chênaies-charmaies au niveau du Déifebaacherbësch (un type d'habitat d'intérêt communautaire : les chênaies-charmaies du Primulo-Carpinetum 9160). Les milieux ouverts sont composés surtout d'herbages, de bocages et de vergers. Sur les versants les plus raides et exposés, des pelouses sèches se sont installées (un habitat d'intérêt communautaire : les Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires *Festuco-Brometalia* 6210). Finalement, quelques anciennes carrières, des sites d'extraction du Grès du Luxembourg, présentent des pentes rocheuses calcaires ou siliceuses, ainsi que des éboulis (3 types d'habitats d'intérêt communautaire : 8160, 8210 et 8220). Ces habitats accueillent

Outre son importance écologique, il y a lieu de souligner l'importance régionale du Widdebiert pour l'eau destinée à la consommation humaine. Différentes sources sont captées et exploitées. Le règlement grand-ducal tient compte de cet aspect de la zone.

Les objectifs de la future zone protégée sont :

- la protection de l'aspect paysager ;
- la protection de la connectivité écologique entre le Widdebiert et le Déifebaacherbësch ;
- la conservation à long terme des habitats forestiers naturels à haute valeur écologique présents dans la zone forestière du Widdebiert et du Déifebaacherbësch ;
- la conservation de la mosaïque paysagère richement structurée des milieux ouverts, englobant le massif forestier du Widdebiert ;
- la conservation, voire la restauration des pelouses sèches et des prairies maigres de fauche ;

- la gestion voire la restauration des vergers ;
- la protection et la conservation de la flore et faune caractéristiques du site.

De plus amples informations quant à la valeur écologique de la zone « Widdebiert-Hierden » figurent dans le dossier de classement ci-joint.